

Liste des délibérations du conseil municipal du 04/10/2022

➤ **Délibération n°2022/06-078 – Construction d’une boulangerie – Avenant 1 au marché SOTRAV Lot 01**

Avenant n°1 au marché du lot 01 Sotrav d’un montant de 3 014 EUR HT, portant le marché initial de 72 571 EUR HT à 75 585 EUR HT

ADOPTÉ à l’unanimité

➤ **Délibération n°2022/06-079 – Construction d’une boulangerie – Avenant 1 au marché LAINE Lot 14**

Avenant 1 au marché du lot 14 LAINE, d’un montant de 1 342, 00 EUR HT portant le marché de 25 633, 63 EUR HT à 26 975, 63 EUR HT

ADOPTÉ à l’unanimité

➤ **Délibération n°2022/06-080 – Assurance dommage ouvrage Boulangerie**

Souscription d’une assurance dommage ouvrage auprès de Groupama pour la boulangerie pour un montant de de 5.787,47 TTC

ADOPTÉ à l’unanimité

➤ **Délibération n°2022/06-081 – Tarifs 2023 salle Korrigan**

Reconduction des tarifs 2022

ADOPTÉ à l’unanimité

➤ **Délibération n°2022/06-082 – Tarifs 2023 autres salles**

Reconduction des tarifs 2022

ADOPTÉ à l’unanimité

➤ **Délibération n°2022/06-083 – Tarifs 2023 cimetière**

Reconduction des tarifs 2022

ADOPTÉ à l’unanimité

➤ **Délibération n°2022/06-084 – autres tarifs**

Reconduction des tarifs 2022

ADOPTÉ à l’unanimité

➤ **Délibération n°2022/06-085 – garantie emprunt Espacil**

Garantie de la commune pour un emprunt contracté par Espacil d'un montant de 25 958 EUR afin de financer la rénovation d'un logement locatif social situé Résidence des Landes Marie.

ADOPTÉ à l'unanimité

➤ **Délibération n°2022/06-086 – délibération rectificative d'une erreur matérielle de la délibération n°2022/03-036**

ADOPTÉ à l'unanimité

➤ **Délibération n°2022/06-087 – délibération rectificative d'une erreur matérielle de la délibération n°2022/02-026**

ADOPTÉ à l'unanimité

➤ **Délibération n°2022/06-088 – renouvellement convention FIE**

Renouvellement de la convention d'attribution d'une subvention de 60 000 euros pour la construction d'une boulangerie

ADOPTÉ à l'unanimité

➤ **Délibération n°2022/06-089 – Fonds de développement des communes (FDC) 2022**

Sollicitation de Fougères Agglo au titre du FDC 2022 pour un montant de 20 769 euros pour le financement de l'opération : « aménagement des rues du Coglais et de la Salorge »

ADOPTÉ à l'unanimité

➤ **Délibération n°2022/06 090 – Fougères Agglomération – modification statutaire**

ADOPTÉ à l'unanimité

➤ **Délibération n°2022/06 091 – Compétence petite enfance, enfance et jeunesse**

Retour aux communes de Rives du Couesnon Saint Ouen des Alleux et Louvigné du Désert

ADOPTÉ à l'unanimité

➤ **Délibération n°2022/06 092 – Désignation référent sentiers de randonnées**

M. Pierrick HAMARD est désigné référent sentiers de randonnées

➤ **Délibération n°2022/06 093 – Renouvellement convention Eaux Pluviales**

ADOPTÉ à l'unanimité